

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Bilan	6
État des résultats	7
État de l'évolution de l'actif net	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 12
Annexe 1 et 2	13 - 15
Annexe 3 - DGE209	16 - 20

GHATTAS & ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

7881 Boul. Décarie, bureau 405
Montréal, Québec H4P 2H2

Tél.: (514)735-7881
Fax: (514)342-3028
E-mail :
slavoic@ghattas.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Parti marxiste-léniniste du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Parti marxiste-léniniste du Québec (le «Parti»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Parti au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire des produits de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes du parti et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, de l'actif à court terme au 31 décembre 2025, et de l'actif net au 1er janvier 2025 et au 31 décembre 2025.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 113 de la Loi électorale et selon le Bulletin B-1 publié en janvier 2015, nous avons également audité les colonnes « Annuelles » et « Électorales » de la catégorie « Parti » de l'annexe Cadre de référence relatif aux sources de financement et à l'utilisation du financement, ainsi que les colonnes « Parti (exercice courant) » et « Parti (exercice précédent) » du tableau I Revenus, du Tableau II Dépenses et du tableau III État de la trésorerie présentés en annexe aux états financiers. Les colonnes « Instances » et « Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) » de cette annexe n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Parti;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Parti à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Original signé

Ghatts & Associés S.E.N.C.R.L.¹
Montréal, le 20 avril 2026

¹ Sylvain Lavoie, CPA auditeur

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

7

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Contributions (note 5)	7 542	8 019
Adhésions	1 740	1 885
Revenus d'appariement	18 855	20 048
Allocations du directeur général des élections	2 008	1 967
Remboursement des frais de vérification	1 107	1 006
	31 252	32 925
Charges		
Fournitures de bureau	897	323
Télécommunications	1 872	1 872
Location du bureau	14 496	13 596
Taxes foncières	4 850	4 602
Électricité	2 399	2 338
Assurances	2 691	2 774
Frais d'audit	2 314	2 156
Site web	706	696
Activités à caractère politique	-	513
Frais bancaires	342	513
	30 567	29 383
Excédent des produits sur les charges	685	3 542

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

8

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	1 576	(1 966)
Excédent des produits sur les charges	685	3 542
Solde à la fin	2 261	1 576

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

9

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	685	3 542
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Débiteurs	(371)	1 576
Créditeurs	1 012	(1 463)
	1 326	3 655
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 326	3 655
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début	1 628	(2 027)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 954	1 628

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2025

6

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 954	1 628
Débiteurs (note 3)	2 607	2 236
	<u>5 561</u>	<u>3 864</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 300	2 288
Actif net		
Non affecté	<u>2 261</u>	<u>1 576</u>
	<u>5 561</u>	<u>3 864</u>

Approuvé,

Original signé

représentant officiel

1. Statut et nature des activités

Le Parti marxiste-léniniste du Québec est un parti politique qui a été autorisé par le Directeur général des élections en 1989.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes suivantes:

Instruments financiers

Le parti évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Constatation des produits

Les revenus d'activités sont constatés dans l'exercice où l'activité a lieu.

Les droits d'adhésion et les contributions politiques sont enregistrés sur la base des encaissements.

Travail bénévole

Le fonctionnement du parti dépend, en partie, du travail de nombreux membres bénévoles. Du fait que le parti ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, le travail de ces bénévoles n'est pas pris en compte dans les états financiers.

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

11

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Allocations du DGEQ	1 500	880
Contributions à recevoir du DGEQ	-	300
Remboursement des frais d'audit	1 107	1 006
Adhésion	-	50
	<u>2 607</u>	<u>2 236</u>

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
	\$	\$
Frais de vérification	2 213	2 012
Frais à verser au DGEQ	41	48
Comptes à payer	1 046	228
	<u>3 300</u>	<u>2 288</u>

5. Contributions

	2025	2024
	\$	\$
Contributions sans égard au montant - Nombre d'électeurs: 84 (90 en 2024)	7 542	8 019

6. Engagements contractuels

Le solde des engagements contractuels pris par le parti en vertu d'un renouvellement de bail venant à échéance le 31 décembre 2026 pour la location de bureaux totalise 15 396 \$.

7. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le parti est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Parti Marxiste-Léniniste du Québec

CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT
Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, bulletin B-1
 Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

SOURCES DE FINANCEMENT						
Entités autorisées		Parti (audité)		Total \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuel \$	Électoral \$			
Allocations	Section I, c) II	Art. 82 et 82.1	2 008,48	-	2 008,48	6,4%
Revenus d'appariement		Art. 82.2	18 855,00	-	18 855,00	60,3%
Remboursement des frais d'audit	Section IV chap II, Art. 112		1 106,64	-	1 106,64	3,5%
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I		-	-	-	0,0%
Montant total du financement du directeur général des élections			21 970,12	-	21 970,12	70,3%
Revenus autonomes	Tableau I		9 282,00	-	9 282,00	29,7%
Transferts des entités autorisées	Tableau I		-	-	-	-
Montant total du financement du parti			31 252,12	-	31 252,12	100%
Financement total			31 252,12			

UTILISATION DU FINANCEMENT						
Dépenses		Parti (audité)		Total pour les entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	
	Référence à la Loi électorale	Annuelles \$	Électorales \$			
Administration courante	Tableau II	29 861,71	-	29 861,71	95,6%	
Confection et diffusion de la publicité		706,03	-	706,03	2,3%	
Recherche, collecte et analyse de données		-	-	-	0,0%	
Coordination de l'action politique		-	-	-	0,0%	
Transferts aux entités autorisées		-	-	-	-	
Dépenses ayant trait aux élections		-	-	-	0,0%	
Autres dépenses		-	-	-	0,0%	
Total des dépenses du parti			30 567,74	-	30 567,74	97,8%
Dépenses totales			30 567,74			
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses			684,38		684,38	
Annuel(le) : 684,38 \$ Électoral(e) : - \$						
Variation du financement en fonction des postes du bilan						
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	1 326,03	-	1 326,03 \$	4,2%	
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement à l'exception de la trésorerie		(641,65)	-	(641,65) \$	-2,1%	
Acquisition (disposition) des actifs à long terme		-	-	- \$	0,0%	
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme		-	-	- \$	0,0%	
Financement total utilisé			31 252,12	-	31 252,12 \$	100%

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

21 avril 2026
Date

Original signé

Signature

Parti Marxiste-Léniniste du Québec
 Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

TABLEAU I : REVENUS			
	Parti audité (exercice courant)		Parti audité (exercice précédent)
	\$		\$
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES			
Avances et remboursements du directeur général des élections	-		-
Moins : remboursement d'avances excédentaires	-		-
Total du remboursement des dépenses électorales	-		-
REVENUS AUTONOMES			
Contributions	7 542,00		8 019,00
Adhésion (cartes de membres)	1 740,00		1 885,00
Revenus d'activités de financement (revenu de compensation)	-		-
Revenus d'activités politiques	-		-
Revenus accessoires	-		-
Remboursement de TPS et de TVQ	-		-
Intérêts gagnés	-		-
Autres revenus (préciser)	-		-
Autres revenus (préciser)	-		-
Total des revenus autonomes	9 282,00		9 904,00
TRANSFERTS DES INSTANCES AU PARTI			
Cession du remboursement des dépenses électorales	-		-
Autres revenus de transferts	-		-
Total des transferts	-		-

TABLEAU II : DÉPENSES			
	Parti audité (exercice courant)	Parti audité Dépenses préélectorales (exercice courant)	Parti audité (exercice précédent)
	\$	\$	\$
ADMINISTRATION COURANTE			
Salaires et charges sociales			
Direction générale et personnel d'encadrement	-		-
Recrutement de membres et financement	-		-
Personnel administratif et informatique	-		-
Charges sociales	-		-
Total partiel	-		-
Honoraires et autres rémunérations			
Administration	-		-
Audit	2 313,87		2 155,78
Juridiques	-		-
Autres (préciser)	-		-
Total partiel	2 313,87		2 155,78
Locaux et frais afférents			
Loyer	14 496,01		13 596,00
Taxes foncières et assurances	7 541,39		7 375,77
Entretien et réparations	-		-
Chauffage et électricité	2 398,80		2 338,23
Amortissement des bâtiments et améliorations locatives	-		-
Perte sur la disposition d'immobilisation	-		-
Total partiel	24 436,20		23 310,00
Fonctionnement			
Télécommunications	1 872,03		1 871,91
Secrétariat et frais de bureau	897,17		323,31
Location et entretien du matériel	-		-
Frais de déplacement et de représentation	-		453,44
Amortissement du mobilier et du matériel	-		-
Amortissement des logiciels et des sites Web	-		-
Total partiel	2 769,20		2 648,66
Frais financiers			
Intérêts sur emprunts	-		-
Frais de service et d'administration	342,44		512,69
Total partiel	342,44		512,69
Autres (préciser)	-		60,00
Total pour l'administration courante	29 861,71		28 687,13

TABLEAU II : DÉPENSES (suite)

	Parti audité (exercice courant)	Parti audité Dépenses préélectorales (exercice courant)	Parti audité (exercice précédent)
	\$	\$	\$
CONFECTION ET DIFFUSION DE LA PUBLICITÉ			
<i>Publicité : journaux et périodiques</i>	-	-	-
<i>Publicité : télévision</i>	-	-	-
<i>Publicité : radio</i>	-	-	-
<i>Publicité : médias sociaux et Internet</i>	-	-	-
<i>Publicité : objets, écrits ou matériel publicitaire</i>	-	-	-
<i>Diffusion d'un programme politique</i>	-	-	-
<i>Salaires, charges sociales et honoraires professionnels</i>	-	-	-
<i>Matériel promotionnel</i>	-	-	-
<i>Relations publiques</i>	-	-	-
<i>Autres (préciser) Site web</i>	706,03	-	696,03
Total pour la confection et la diffusion de la publicité	706,03	-	696,03
RECHERCHE, COLLECTE ET ANALYSE DE DONNÉES			
<i>Sondages et études</i>	-	-	-
<i>Constitution de banques données, modélisation et optimisation des moteurs de recherche</i>	-	-	-
<i>Développement et acquisition de logiciels et sites Web</i>	-	-	-
<i>Services d'appel aux électeur(-trices)</i>	-	-	-
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-
Total pour la recherche, la collecte et l'analyse de données	-	-	-
COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE			
<i>Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales</i>	-	-	-
<i>Activités de financement</i>	-	-	-
<i>Activités politiques</i>	-	-	-
<i>Frais de participation : réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)</i>	-	-	-
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-
Total partiel	-	-	-
<i>Dépenses liées à la campagne à la direction</i>	-	-	-
<i>Moins : remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9*)</i>	-	-	-
Total partiel	-	-	-
Total pour la coordination de l'action politique	-	-	-
TRANSFERTS DU PARTI AUX INSTANCES			
<i>Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales</i>	-	-	-
<i>Autres dépenses de transferts</i>	-	-	-
Total des transferts aux entités autorisées	-	-	-
DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS			
<i>Transferts aux agent(e)s officiel(le)s</i>	-	-	-
<i>Dépenses postélectorales</i>	-	-	-
<i>Dépenses électorales attribuables aux agent(e)s officiel(le)s</i>	-	-	-
<i>Moins : dépenses remboursées par les entreprises médiatiques</i>	-	-	-
<i>dépenses électorales remboursées par les agent(e)s officiel(le)s</i>	-	-	-
<i>fermeture du fonds électoral</i>	-	-	-
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-
Total des dépenses ayant trait aux élections	-	-	-
AUTRES DÉPENSES			
<i>Contributions non conformes d'un exercice précédent</i>	-	-	-
<i>Amendes et pénalités</i>	-	-	-
<i>Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.</i>	-	-	-
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-
Total des autres dépenses	-	-	-
Total des dépenses du parti	30 567,74	-	29 383,16

TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

	Parti audité (exercice courant)		Parti audité (exercice précédent)
	\$		\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	2 952,86		1 626,83
Petite caisse			
Placements encaissables sur demande			
Marge(s) de crédit bancaire			
Total de la trésorerie	2 952,86		1 626,83
Variation de la trésorerie			1 326,03

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC


Annexe 2

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS OÙ SONT DÉPOSÉES LES SOMMES RECUEILLIES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	No du compte
Banque Laurentienne	1360 Boul René-Lévesque Ouest bureau 610, Montréal, Québec	

Déclarations pour le rapport financier d'un parti autorisé

Signature et déclaration du représentant officiel ou de la représentante officielle	
Je, <u>Christian</u> <small>Prénom</small>	<u>LEGERAIS</u> <small>Nom</small>
représentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé <u>PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC</u> <small>Nom du parti politique autorisé</small>	
déclare ce qui suit :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la <i>Loi électorale</i>. 2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité avec les dispositions de la section II du chapitre II de la <i>Loi</i>. 3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport. 4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la <i>Loi</i>. 5. Si applicable, toutes les sommes reçues du directeur général des élections ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti. 6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants et aux dépenses électorales. L'allocation a également servi à rembourser le capital des emprunts (art. 83). 7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la <i>Loi</i>. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt. 8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la <i>Loi</i>. 9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales. 10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité de la représentante officielle ou du représentant officiel. 11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole. 12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88 (1) au cours de la période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie. 13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets. 	
Original signé	
 <small>Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel</small>	le <u>21 avril 2026</u> <small>Date</small>

Signature et déclaration de la ou du chef de parti

Je, CHRISTINE DANDENAU
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé Parti marxiste-léniniste du Québec
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance des règles liées au financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions leur obligation de respecter les règles liées au financement.
3. J'ai pris connaissance des pratiques de sollicitation de mon parti et je juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. J'ai transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière lui permettant de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements requis sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je confirme qu'à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a réalisé son mandat conformément à la Loi.

Original signé

 Signature de la ou du chef de parti

le 21 avril 2026
 Date